

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**PRODUIT : ALKACIDE Solution®**

Selon 2001/58/CE – 1907/2006/CE – ISO 11014-1

Cette fiche de données de sécurité est également disponible sur le site internet : <http://www.alkapharm.fr>**1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **ALKACIDE Solution**

Code du produit: 20-05

Utilisation de la substance/préparation :

Désinfectant.

Identification de la société/entreprise :

Raison sociale : ALKAPHARM

Adresse : Parc Biocitech - 102 avenue Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE - FRANCE

Téléphone : +33 1 41 50 59 80 Fax : +33 1 48 30 54 31

Courriel : support.technique@alkapharm.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit est classé : Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé selon la directive 1999/45/CE.
Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Autres données :

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%) :
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

CAS 7173-51-5 CE 230-525-2 CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM
Concentration $\geq 0.00\%$ et $< 1.00\%$. Symbole : C - N R : 34-22CAS 111-30-8 CE 203-856-5 GLUTARALDEHYDE
Concentration $\geq 0.00\%$ et $< 0.50\%$. Symbole : T, N R : 34, 23/25, 42/43, 50

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation :

Contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Prévention des incendies :

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Equipements et procédures interdits :

Stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 :

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
111-30-8	0,1	0,4	0,2	0,8	-	65,66
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
111-30-8	I	0,1	0,42	C,Sens		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
111-30-8	0,05	-	-	-	-	P

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE :

Protection respiratoire :

Protection des mains : Utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux / visage :

Protection de la peau : Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Couleur :	Limpide incolore.
Odeur :	Parfum Fruité.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	6,00 +/- 0,5
Point/intervalle d'ébullition :	non concerné.
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Soluble.

Autres données :

Température d'auto-inflammation :	non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.
Point/intervalle de fusion :	non concerné.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation :

Ingestion : Non dangereux en cas d'ingestion.

Contact avec la peau : Non irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Non irritant pour l'œil.

Autres données :

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Ecotoxicité :

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Effets nocifs divers :

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :

Contient du : GLUTARALDEHYDE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation). Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

Tableau N° 65 – Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique (à vérifier selon la liste du décret en vigueur).

Tableau N° 66 – rhinite et asthmes professionnels.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 :

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les modifications par rapport à la version précédente sont mises en évidence en marge.